



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillant(e)s



Réforme statutaire des Surveillants/Brigadiers : C'est encore la LOOZE !!!

➡ Après la trahison en 2004 des syndicats majoritaires qui avaient refusé la Catégorie B que le Ministre de la Justice Dominique PERBEN avait pourtant proposée en faveur des Surveillant(e)s.

➡ Après la scandaleuse réforme statutaire 2006 (signée par les mêmes syndicats majoritaires), qui avait divisé les Surveillants en 2 catégories (Surveillant et Svt Brigadier), qui avait laissé le grade de Surveillant sur le carreau (zéro Euro), mais qui avait gavé la Chaîne de Commandement.

➡ Après la signature de la réforme statutaire 2013, qui a fait perdre de l'argent aux Surveillants et Svt brigadiers.

➡ Après la réforme 2021 qui a gratifié, une nouvelle fois la Chaîne de Commandement...

Les Surveillant(e)s attendaient bien légitimement que justice leur soit enfin rendue en monnaie sonnante et trébuchante lors de la nouvelle réforme 2022 !

C'était sans compter sur FO, 1ère organisation syndicale qui, dès la première réunion a choisi de faire cavalier seul... en portant une proposition ridicule et sans ambition avec un indice sommital plafonné à 502, qui fera le bonheur de la DAP et du Ministère.

FO qui déclarait les yeux dans les yeux, que les autres OS faisaient de la démagogie avec leur proposition de grille plus ambitieuse, et qu'il était inconvenable d'obtenir des indices de rémunération supérieurs à ceux des Gardiens de la Paix, car selon **FO** ces indices relevaient de la Cat.B, **méconnaissant donc notre statut spécial qui prévoit que les personnels sont classés hors catégorie pour la fixation de leurs indices de rémunération. Qui sont les "ignorants, incompetents, et jean-foutre" ?!**

Les seules avancées consenties sont finalement celles de l'application des mesures annoncées par la Ministre de la Transformation de la Fonction Publique, et le relèvement du minimum de traitement dans la Fonction Publique, qui touchent donc tous les Fonctionnaires.

Dans le même temps, les syndicats de Police, eux, faisaient bloc, et ont obtenu une réforme plus ambitieuse et juste en faveur des Gardiens de la Paix, avec un indice sommital porté à 527 (soit désormais, une différence de 25 points entre le Gardien de la Paix et le Surveillant Pénitentiaire), **le triplement de leur prime de nuit, des dispositions transitoires telles que le reclassement des Brigadiers au grade de Brigadier Chef (l'équivalent de 1^{er} Svt), et bon nombre de mesures d'accompagnement.**

Le tableau comparatif ci-après se passe de tout commentaire.....



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillant(e)s



Réforme Surveillant / Brigadier VS

Réforme Gardien de la Paix / Brigadier

Surveillant / Brigadier			
Échelon	Durée	I.M	Trait. Net I.C.P Inclue
12		502	2 443 €
11	3 ans	484	2 359 €
10	3 ans	466	2 275 €
9	2,5 ans	449	2 196 €
8	2,5 ans	430	2 108 €
7	2 ans	415	2 038 €
6	2 ans	401	1 973 €
5	2 ans	388	1 913 €
4	2 ans	378	1 866 €
3	2 ans	362	1 792 €
2	1 an	352	1 745 €
1	1 an	352	1 745 €
Stagiaire	1 an	352	1 759 €
Élève	6 mois	352	1 759 €

+ 254 €

+ 157 €

+ 157 €

+ 157 €

+ 157 €

+ 157 €

+ 157 €

+ 157 €

+ 143 €

+ 157 €

+ 157 €

+ 162 €

+ 139 €

+ 138 €

+ 138 €

Gardien de la Paix / Brigadier			
Trait. Net Alloc. Maîtrise inclue	I.M	Durée	Échelon
2 697 €	527		13
2 600 €	506	2,5 ans	12
2 516 €	488	2,5 ans	11
2 432 €	470	2,5 ans	10
2 353 €	453	2,5 ans	9
2 265 €	434	2,5 ans	8
2 195 €	419	2 ans	7
2 130 €	405	2 ans	6
2 056 €	389	2 ans	5
2 023 €	382	2 ans	4
1 949 €	366	1,5 an	3
1 907 €	357	1 an	2
1 884 €	352	1 an	1
1 897 €	352	1 an	Stagiaire
1 897 €	352	1 an	Élève